



Solde de facture d'avocat 20 mois après clôture d'un procès

Par **lagarett_old**, le **09/12/2007** à **14:03**

Mon avocat me réclame aujourd'hui 2000 euros , alors que la procedure pour laquelle il me representait est cloturée depuis 20 mois ,que je lui ai réglé chacun de ses états de compte à chaque audience et qu'à aucun moment lors de la signature chez le notaire de la vente de la maison (separation entre concubins ayant achetés ensembles un bien immobilier)cet avocat ne m'a fait part d'un solde de facturation à venir ? je n'ai jamais eu de devis de sa part au debut de la procédure donc inverifiable et comment peut il m'oublier 20 mois et me réclamer cette somme aujourd'hui ? Comment puis je me défendre ? je n'ai pas cet argent , je ne l'ai jamais provisionné croyant nos comptes en ordre depuis bientôt 2 ans ?
merci de votre précieuse aide .